



Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation

CONTRAT DE CAPITALISATION

Offrez de **nouvelles opportunités**
à **votre épargne**



CARDIF
GROUPE BNP PARIBAS



BNP Paribas Cardif, La référence en partenariat d'assurance

10^e assureur européen*, BNP Paribas Cardif assure les personnes, leurs familles et leurs biens à travers des produits et services dans les domaines de l'épargne et de la protection.

Avec 23,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans le monde dont 11 milliards d'euros en France, BNP Paribas Cardif occupe des positions fortes en Europe, Asie et Amérique latine. Il compte près de 10 000 collaborateurs présents dans 36 pays.

Cardif Assurance Vie

Cardif Assurance Vie, assureur de votre contrat, est la compagnie d'assurance vie de BNP Paribas Cardif.

Une gestion attentive des risques

Cardif Assurance Vie fait preuve d'une solidité, préservée et défendue par :

- la qualité de la gouvernance,
- la qualité de la gestion d'actifs,
- la qualité du suivi et de la gestion des risques.

Cardif Assurance Vie répond, par ailleurs, aux normes ISO 9001-2008.

Une filiale de BNP Paribas

BNP Paribas Cardif est une filiale de BNP Paribas. 1^{re} banque de la zone euro, 5^e banque mondiale**, BNP Paribas possède l'un des plus grands réseaux internationaux, avec une présence dans 80 pays et près de 200 000 collaborateurs.

Une forte liquidité

BNP Paribas offre à ses clients une disponibilité de leurs dépôts grâce à des sources de financement diversifiées et une réserve d'actifs liquides de 201 milliards d'euros disponibles instantanément au 31/03/2012.

* Source : Étude interne de BNP Paribas Cardif sur la base du chiffre d'affaires au 31/12/2010, figurant dans les supports institutionnels des concurrents.

** Source : Global 2000 Forbes (2011).

Chiffres clés BNP Paribas Cardif au 31/12/2011

23,3 Mds
d'euros de chiffre d'affaires

Près de **10 000**
collaborateurs présents
dans **36** pays

70 millions
de clients

Pourquoi souscrire un contrat de capitalisation ?

Le contrat de capitalisation dispose d'atouts spécifiques qui en font un excellent complément patrimonial à votre contrat d'assurance vie.

Il vous permet d'épargner pour répondre à de multiples objectifs : diversifier votre patrimoine, anticiper et optimiser sa transmission en effectuant des donations, tout en conservant le bénéfice de l'antériorité fiscale. Il optimise aussi votre fiscalité sur les éventuelles plus-values de votre contrat, ainsi que votre ISF.

Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation répond à l'ensemble de ces objectifs, grâce à :

- Un fonds en euros performant et solide.
- Une large gamme d'OPCVM.
- Un choix entre la Gestion Libre et une Gestion sous mandat.
- Deux services financiers.
- Une option PEA.



Pour assurer un complément à votre épargne

Le contrat Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation dispose de nombreux avantages pour vous permettre de gérer efficacement votre épargne à long terme.




Une totale accessibilité

Un versement initial de 1500 € à la souscription suffit. Ensuite, c'est vous qui fixez le montant de vos éventuels versements réguliers, ainsi que leur fréquence. À tout moment, vous êtes libre de modifier le rythme de ces versements. Vous pouvez également effectuer des versements complémentaires à partir de 750 € pour épargner selon vos possibilités.

Une grande disponibilité

En cas de besoin, vous pouvez récupérer tout ou partie de votre épargne, à n'importe quel moment*.

Une fiscalité attractive*

-  Votre contrat de capitalisation vous permet de ne déclarer à l'assiette de l'ISF que le montant de vos versements, à l'exclusion des intérêts produits.
-  Grâce à l'option PEA (Plan d'Épargne en Actions) vous pouvez par ailleurs cumuler les avantages fiscaux de l'assurance vie et du PEA. De plus, en cas de clôture de votre PEA, votre contrat de capitalisation reste intact.
-  Enfin, en cas de transmission (de votre vivant ou à votre décès), votre contrat peut être transmis en l'état et conserver tous ses avantages fiscaux liés à son antériorité.

*Selon la fiscalité en vigueur au 1^{er} juillet 2012 et sous réserve de l'accord du bénéficiaire s'il est acceptant.

Comment savoir si ce contrat est vraiment fait pour moi ?

Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation est un placement d'épargne à long terme. Son caractère individuel et ses avantages fiscaux en font un outil indispensable de gestion de votre patrimoine.

Votre question

« Je dispose déjà d'un PEA (Plan d'Épargne en Actions). Pourquoi souscrire, en plus, un contrat de capitalisation ? »

« Comment préparer la transmission de mon patrimoine en préservant mon niveau de vie ? »

« Je suis assujetti à l'ISF. Comment un contrat de capitalisation peut-il alléger mon imposition ? »

Notre solution

● Cumulez des avantages !

Vous pouvez transférer votre PEA sur le contrat Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation et cumuler ainsi les avantages des deux solutions :

- la non-imposition des plus-values issues de retraits effectués sur le PEA dès sa 5^e année ;
- en cas de rachat partiel avant 8 ans, seule l'enveloppe PEA est clôturée ; l'antériorité fiscale du contrat de capitalisation est conservée.

● Organisez votre succession !

Vous pouvez transmettre votre contrat à la personne de votre choix tout en conservant la possibilité de percevoir des revenus réguliers jusqu'à votre décès.

Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant vous accompagne pour effectuer, par exemple, une donation démembrée.


● Allégez votre imposition !

Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation vous permet de ne déclarer à l'ISF que le montant du capital que vous avez versé sur votre contrat. Les intérêts de votre contrat échappent donc à la taxation ISF pendant la vie du contrat.

Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation est accessible aux personnes physiques et aux personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu.

Quels moyens pour **optimiser** **mon épargne ?**

Avec une offre financière complète, Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation vous permet de saisir un maximum d'opportunités pour diversifier et accroître votre épargne.



Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant

est votre partenaire privilégié pour vous accompagner dans vos choix patrimoniaux. En permanence à vos côtés, il vous apporte des solutions qui optimisent l'ensemble de vos placements au plus près de vos attentes.



Vous privilégiez la sécurité ?

Le fonds en euros de Cardif garantit votre capital à tout moment. De plus, le rendement annuel est définitivement acquis.

Le fonds en euros de Cardif réputé pour sa solidité

Essentiellement composé d'obligations, le fonds en euros du contrat Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation est particulièrement solide. Sa gestion est placée sous la responsabilité d'une équipe de gérants seniors, dont le dirigeant a été élu « Investisseur de l'année » aux Talents de la Gestion 2011.



Vous recherchez un plus fort potentiel de performances ?

Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation vous donne accès à une large gamme de 550 supports d'investissement provenant de 75 sociétés de gestion parmi les plus prestigieuses.

Dans le cadre de l'option PEA, vous avez accès à une enveloppe d'OPCVM exclusivement éligibles au PEA (hors fonds en euros et SCI).

*Moyennant des frais d'arbitrages.

Quels services pour **me** **simplifier la vie ?**

Gestion Libre, Mandat d'arbitrage Cardif, rachats partiels...
Ces services contribuent au grand confort financier que
vous offre le contrat Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation.

La gestion de votre contrat, c'est vous qui la déterminez !

Vous suivez de près les marchés financiers et souhaitez garder la maîtrise de vos investissements ? **Choisissez la Gestion Libre !** Elle vous permet de répartir librement vos versements sur les supports de votre choix et de faire évoluer cette répartition* selon vos convictions et les opportunités des marchés. Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant est à votre disposition pour vous guider dans le choix de vos supports d'investissement.

Vous préférez confier la gestion de votre capital à des spécialistes ? **Optez pour le Mandat d'arbitrage Cardif !** C'est la solution la plus adaptée qui vous fait bénéficier du savoir-faire de professionnels auxquels vous déléguez la gestion de votre contrat.*

Un besoin ponctuel d'argent, c'est quand vous voulez !

Grâce aux rachats partiels, aux avances ainsi qu'au compte Service One** (trésorerie sous forme de découvert en compte), vous pouvez faire face aux imprévus.

* Moyennant des frais d'arbitrages.




** Service disponible auprès de notre partenaire bancaire sous conditions.

Pour optimiser
cette Gestion Libre
et personnaliser
votre contrat,
**deux services
financiers
sont à votre
disposition !**




Suivez votre contrat en direct sur www.comptes.cardif.fr

Avec Cardif, vous bénéficiez d'une offre de produits et de services diversifiée, pour une approche globale de votre patrimoine.

Pour une épargne personnalisée

-  Cardif Multi-Plus 3i
-  Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation
-  Cardif Multiplus Perspective
-  Multiprestige Vie 2i
-  Multiprestige Capi

Pour préparer votre retraite

-  Cardif Retraite Professionnels Plus
-  Cardif Retraite Professionnels Agricoles
-  Contrat Cardif Multi-Plus PERP

**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER
EN GESTION DE PATRIMOINE INDÉPENDANT**

CARDIF Assurance Vie - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 688 507 760 € - 732 028 154 RCS Paris
Siège social : 1, boulevard Haussmann - TSA 93000 - 75318 Paris Cedex 09 - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex
Autorité de Contrôle Prudentiel : 61, rue Taitbout - 75009 Paris

